



**AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON**

Siège social : 17 rue Aristide Briand  
12000 RODEZ

-o0o-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018*

-----

A l'assemblée générale de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON »,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les fonds dédiés.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 20 mai 2019



SARL GEC CONSEIL  
Stéphane ALBOUY

## **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



# Bilan actif

## AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

\* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Concessions, logiciels et droits similaires	373 988	220 375	153 612	143 858	
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	373 988	220 375	153 612	143 858	
		Terrains					
		Constructions					
Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. industriels	339 810	254 089	85 720	105 510		
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immob. activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	47 872		47 872	40 024		
Immobilisations financières	Autres immobilisations financières	491		491	491		
	TOTAL	48 364		48 364	40 516		
	Total I	762 163	474 465	287 697	289 885		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production biens et services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	Immobilisations financières	TOTAL					
		Avances et acomptes versés sur commande				23 596	
		Créances	Créances usagers et comptes rattachés	2 407		2 407	3 461
			Autres créances	23 528		23 528	51 733
			TOTAL	25 936		25 936	55 194
		Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement	656 639			656 639	225 652		
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	163 706			163 706	639 199		
Divers	Charges constatées d'avance (4)	16 739		16 739	15 930		
	TOTAL II	863 020		863 020	959 573		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		III					
Primes de remboursement des emprunts		IV					
Ecart de conversion Actif		V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 625 183	474 465	1 150 718	1 249 458		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

## AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

\* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	5 046	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	196 886	196 886
	Report à nouveau	149 830	121 445
	Résultat de l'exercice	22 897	28 384
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	62 303	94 979	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	<b>Total I</b>	<b>436 964</b>	<b>441 696</b>
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	234 805	208 900
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	103 246	240 000
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	<b>Total II</b>	<b>338 051</b>	<b>448 900</b>
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	81	
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 265	127 096
	Dettes fiscales et sociales	245 189	226 182
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 166	1 683
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		3 900	
	<b>Total III</b>	<b>375 703</b>	<b>358 862</b>
	Écart de conversion passif IV		
	<b>Total du passif (I+II+III+IV)</b>	<b>1 150 718</b>	<b>1 249 458</b>
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	375 703	358 862
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	81	
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



# Compte de résultat

## AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

\* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : Biens				
	Services liés à des financements réglementaires				
	Autres services	52 213	32 503		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	52 213	32 503		
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Cotisations				
	Dons				
Legs et donations					
Subventions d'exploitation	2 067 500	2 024 988			
Produits liés à des financements réglementaires					
Ventes de dons en nature					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	65 149	129 885			
Autres produits	884	2 739			
Total des produits d'exploitation I		2 185 746	2 190 115		
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	20 807	14 618	
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)	759 213	538 188		
	Impôts, taxes et versements assimilés	105 088	108 250		
	Salaires et traitements	892 047	1 006 027		
	Charges sociales	415 019	423 461		
	Dotations	· sur immobilisations	amortissements	82 241	81 168
	d'exploitation	· sur actif circulant : provisions	provisions		
	· pour risques et charges : provisions				
		25 905	20 970		
Subventions accordées par l'association					
Autres charges	23 785	500			
Total des charges d'exploitation II		2 324 108	2 193 185		
Résultat d'exploitation - (I-II)		-138 361	-3 069		
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III				
	Déficits ou excédents transférés IV				
Produits financiers	Produits financiers de participations				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	1 611	1 490		
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers V		1 611	1 490		
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilés				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières VI					
Résultat financier - (V-VI)		1 611	1 490		
Résultat courant avant impôt - (I-II+III-IV+V-VI)		-136 750	-1 579		
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier	19 149	17 842		

## AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018

Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

\* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	439	250
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 804	19 989
	Reprises sur provisions et transferts de charges		120 000
	Total des produits exceptionnels VII	23 244	140 239
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	114	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		65
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	114	66
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		23 130	140 173
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	237	209
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	136 754	50 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		160 000
Total des produits (I+III+V+VII+XI)	XIII	2 347 356	2 381 845
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	XIV	2 324 459	2 353 460
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		22 897	28 384
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		